

## **Programme des coûts indirects Exigence de divulgation publique**

Le Programme des coûts indirects a été créé en 2003. Le gouvernement du Canada reconnaît que la recherche a un coût autre que le coût de son financement direct. Du site Web du programme <http://www.indirectcosts.gc.ca/>, « En réduisant le fardeau financier que représentent des dépenses comme l'électricité et le chauffage, ce programme permet aux chercheurs de se consacrer corps et âme à des découvertes de pointe et à l'excellence. Après tout, il est plus facile d'avoir une illumination quand les lumières sont allumées! »

Il y a cinq grandes catégories de dépenses admissibles selon le Programme des coûts indirects (PCI):

1. Installations;
2. Ressources;
3. Gestion et administration;
4. Exigences réglementaires et normes d'agrément;
5. Propriété intellectuelle.

Chaque université gère la subvention du PCI reçue en faisant des choix appropriés tout en respectant les catégories ci-dessus. En 2013-2014, l'Université Laurentienne a reçu une subvention du PCI pour un total de 1 567 002 \$.

La subvention du PCI a permis l'Université Laurentienne d'offrir un soutien administratif et intellectuel à tous nos nouveaux chercheurs qui auraient pu être recrutés par d'autres universités.

Le bureau de la recherche, du développement et de la créativité a été en mesure d'utiliser les fonds mis à sa disposition pour fournir des fonds de contrepartie pour des demandes de subvention. L'Université Laurentienne a mis en place une nouvelle politique afin de fournir des fonds de contrepartie partiels pour les demandes faites sous l'égide du Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche (CRSNG). Cette approche a été rendue possible grâce à la subvention du PCI.

Les fonds qui ont été signalés comme payant pour la conciergerie, la sécurité, les services publics, l'assurance, etc., ont permis à l'université de dépenser plus pour la mission d'enseignement principale ce qui nous a permis de maintenir et, parfois augmenter le nombre de membres du corps professoral. Ces embauches ont à leur tour permis d'augmenter l'intensité de nos recherches.

La subvention de 1.567.002\$ en 2013-2014 du Programme des coûts indirects a permis à l'Université Laurentienne de maintenir et d'améliorer notre capacité de recherche. Cet investissement a permis à l'Université Laurentienne d'allouer des ressources dans les bureaux d'appui la recherche d'une manière qui n'aurait pas été possible sans la subvention du Programme des coûts indirects.

La subvention des coûts indirects a permis de soutenir de façon efficace et efficiente les

chercheurs. La subvention pour les coûts indirects a mené à une plus grande redevabilité par les moyens suivants:

- Une information financière ponctuelle et précise;
- Utiliser les processus d'affaires généralement acceptables pour l'achat de biens et services (ce qui mène à ce que les chercheurs aient les meilleurs produits et services au meilleur prix possible)
- La subvention des coûts indirects aide l'université à se conformer aux différentes réglementations liées à la recherche (recherche avec les animaux, avec des sujets humains, avec des matériaux radioactifs, etc.)

I

Compte tenu de la hausse des coûts de personnel (personnel administratif et enseignant), sans la subvention des coûts indirects, il aurait été très difficile d'investir de façon aussi soutenue dans les domaines mentionnés ci-dessus. L'investissement fédéral dans les coûts indirects a permis à l'Université Laurentienne de cibler spécifiquement les dépenses qui appuient la recherche sans entrer en concurrence avec d'autres priorités mises de l'avant par d'autres secteurs de l'institution.

Nous pouvons affirmer que si le Programme des coûts indirects n'était plus disponible, la plupart des dépenses qui ont été prises en charge ne l'auraient pas été par le biais du fonds de fonctionnement de l'université.

#### Distribution de la subvention pour les coûts indirects

